



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20230307-MPG022023001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 21/03/2023

## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 07 mars 2023 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 18/03/2022.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, GRANJON Marc, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, PLASSE Elodie, BERTALOTTO Frédérique, VIGNON Philippe, FONGARLAND Jean-Jacques, BONNET Philippe, , PILON Denis.

Absents excusés : GONZALEZ Éric (procuration à GRANJON Marc), SUREDA Jennifer (procuration à GUILLAUMOND Monique), BOREL Anne-Marie (procuration à TERRAILLON Régine), SERAILLE Loïc (procuration à FONGARLAND Jean-Jacques), FOUILLAT Christine.

Secrétaire de Séance : PERONNET Jean-Marc.

### **MPG/ 02 2023 001**

### **Approbation du Compte Administratif 2022– Budget Assainissement**

Le Conseil municipal désigne M Grégory DUSSUD, Adjoint aux Finances, président de séance pour cette délibération. M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Il est rappelé les principales dépenses de fonctionnement et d'investissement font l'objet d'un contrôle continu de la commission dédiée et des services municipaux.

Le Conseil constate que le compte administratif 2022 est semblable en tous points au compte de gestion du Trésorier.

### **La balance générale se présente comme suit :**

#### ***Fonctionnement***

Recettes	153 600,21 €
Dépenses	- 121 864,16 €
	-----
Excédent	+ 31 736,05 €

Résultat de clôture 2021 : 387 909,80 €

Résultat de clôture 2022 : + 419 645,85 €

Reports 2022 sur exercice 2023 (compte 1068 ou 002) + 419 645,85 €

### **Investissement**

Recettes	78 517,22 €
Dépenses	31 636,44 €
	-----
Résultat exercice 2022 :	+ 46 880,78€

Résultat de clôture 2021 : + 62 641,71 €

Résultat de clôture 2022 : + 109 522,49 €

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 pour) :**

-approuve le compte administratif 2022 du budget relatif à l'assainissement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents.

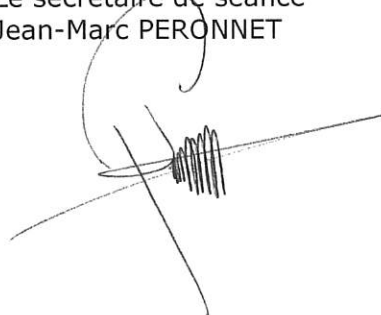
La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire  
Christian MOLLARD



Le secrétaire de séance  
Jean-Marc PERONNET



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 21 mars 2023. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*